

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Le projet halle des sports interroge les élus

Jeudi 1^{er} juin, le maire Johann Baranger a fait le point sur le projet halle des sports.

Le dossier de subvention Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) n'a pas été retenu par les services de l'État. Une somme d'environ 400 000 € était prévue.

Un autre financeur l'Agence nationale du sport (ANS) a été sollicité pour 213 000 €.

Le maire indique : « Sans DETR, même si on a l'ANS qu'est-ce que l'on fait ? Il va falloir se repositionner : le sujet est clos ? On l'enterre ? On va chercher des infos et on redépose le projet ? On reporte le projet ? »

Il poursuit : « Nous avons engagé 50 000 € auprès de la maîtrise d'œuvre, le permis de construire est déposé. Nous comprenons que l'enve-

loppe dont dispose Madame la préfète n'est pas suffisante pour couvrir toutes les demandes et qu'elle a dû faire des choix. L'idée est de ne pas enterrer le projet que nous avons tous porté. Attendons la réponse de l'ANS avant d'en reparler. »

ÉCOLE DU LAVOIR

L'inscription des enfants nés en 2020 et 2021 est à faire rapidement auprès de la directrice de l'école (Tél. 05 49 63 44 47).

RESTAURANT SCOLAIRE

Les conseillers valident le règlement intérieur. Pas de changement de tarification pour les repas de la cantine : enfant régulier, 2,80 € ; enfant occasionnel, 3,90 € ; adulte, 5,60 €.

LOYERS COMMUNAUX

« L'ensemble des travaux réalisés depuis deux ans justifient une augmentation des loyers communaux. » Les élus décident une harmonisation des quatre loyers et fixent le montant à 420 € par mois.

TRAVAUX

Avenant concernant la Maison des associations du bourg de Soutiers, pour un montant de 185 € HT concernant la pose d'applique extérieures en projecteurs à Led. Et une nouvelle facture électrique d'un montant initial de 28 294 € HT passé à 32 791 € HT en raison de la pose d'électricité au premier étage de la maison.

Avenant concernant la Maison des assistantes maternelles (MAM) : la pose d'un carrelage à la place d'un lino, soit 320 € de plus-value.

ACHATS

Achat d'une baie informatique « pour sécuriser la mairie, l'entreprise qui nous conseille sur la sécurité numérique nous a demandé d'installer une baie informatique afin de gagner en clarté d'installation et en sécurisation liée à l'utilisation d'internet ». Une solution clé en main proposée par l'entreprise Sistéo est retenue pour un montant de 5 878 € HT.

Pour commencer l'équipement de la Maison des associations, le bureau propose l'achat : d'un écran mural manuel, d'un vidéoprojecteur et d'un meuble de rangement du matériel. L'entreprise Manutan est retenue pour cet ensemble pour un montant de 1 460 € HT.